

Programme de la Formation

VALORISER LE BOIS EN AMENAGEMENT PAYSAGER : Principes de conception et réalisation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : Bois en aménagement paysager

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : jeudi 7 avril 2022 au vendredi 8 avril 2022

Lieu : Maison de l'Habitat et de l'Environnement - 29 rue Charlemagne 30000 Nîmes

Ouverture de la plateforme de formation : 31 mars 2022

Fermeture de la plateforme de formation : 28 avril 2022

Date de l'évaluation finale : 8 avril 2022

PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter sur [votre espace MAJ](#).

- Vous avez déjà apprécié une formation MAJ, il vous suffit de demander la réinitialisation de votre mot de passe -> se connecter

- Vous n'avez jamais suivi de formation à MAJ, créez un compte entreprise.

- Vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier de prise en charge -> créez un compte individuel.

Toutes nos formations peuvent bénéficier de prise en charge, aussi, dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez.

SALARIÉ(E) : vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE ou de toute agence libérale, vous dépendez de l'[OPCO EP \(ancien Actalians\)](#). La prise en charge peut s'effectuer dans le cadre du plan de développement des compétences validé par votre employeur.

- le logo label branche architecture est en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge en thème prioritaire

- le logo ACTALIANS BIM est en haut à droite de ce document, c'est une action de formation référencée dans le cadre du projet BIM susceptible de bénéficier d'une prise en charge spécifique BIM

LIBÉRAL(E), vous êtes travailleur indépendant ou professionnel libéral, vous dépendez du [FIF PL](#). Vous devez à minima justifier d'une année complète de cotisations URSSAF pour prétendre à une prise en charge.

Le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document : ne faites pas l'avance des fonds, ne déposez pas de demande préalable de prises en charge, nous nous en occupons

DEMANDEUR D'EMPLOI : Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques.

Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Et dès lors que vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635*04 sur le [site du gouvernement](#). La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Et surtout n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : 05.57.14.06.97.

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :

BARUSSAUD Marie - 05.57.14.06.97 - formation@maj-na.fr

PUBLIC CIBLE

Paysagiste concepteur, architecte, collaborateur, maître d'œuvre, maître d'ouvrage, acteur du cadre de vie

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail le lendemain de la formation. La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation.**

Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse personnelle du participant.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

Bois en aménagement paysager

2 jours soit 14 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : jeudi 7 avril 2022 au vendredi 8 avril 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

Lieu : Maison de l'Habitat et de l'Environnement - 29 rue Charlemagne 30000 Nîmes

Ouverture de la plateforme de formation : 31 mars 2022

Fermeture de la plateforme de formation : 28 avril 2022

Date de l'évaluation finale : 8 avril 2022

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

À l'issue de la formation, le participant sera en capacité de

- Concevoir des ouvrages esthétiques, fonctionnels, résistants et pérennes en s'adaptant au contexte réglementaire spécifique et en s'appuyant sur la filière locale
- Prescrire dans le cadre d'un marché public
- Gérer le suivi et la réception d'un chantier

FORMATEUR(S)

DUCEAU Maggy - Conseil-ingénierie-formation en construction bois

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques et les supports que nous proposons vont permettre une approche concrète et dynamique du sujet. Nous privilégions une pédagogie active, basée sur des retours d'expérience et des présentations de projets, complété par des études de cas pratiques sur les projets de chacun. Les participants seront acteurs de la formation et nous utiliserons le conflit sociocognitif afin que la construction des connaissances puisse reposer sur l'ensemble des interactions entre les différents professionnels formateurs et apprenants.

Notre intervenante est Ingénieur en construction bois et exerce depuis 20 ans en bureau d'études construction bois. En parallèle de ce parcours "bois", elle a suivi une formation de collaborateur de concepteur paysagiste, et exerce depuis occasionnellement en conception de jardins.

Son expérience l'amène aujourd'hui à enseigner dans des écoles supérieures, ou auprès d'adultes en formation continue. La formation « Bois en AP » lui permet de réunir, mobiliser et transmettre les connaissances et expériences acquises dans ses deux métiers.

PROGRAMME

Jour 1 / matin

Introduction – présentation de la formation

- 1 – Fondamentaux : De l'arbre au bois
 - Constituants chimiques et rôle du bois dans l'arbre
 - Lien avec les propriétés du bois en tant que matériau
 - L'effet de l'eau sur le matériau bois
 - Essences utilisées en AP
- 2 – Objectif ESTHETIQUE
 - Singularités du bois
 - Contexte réglementaire - classement d'aspect
 - Anticiper les évolutions d'aspect et communiquer à ce sujet
 - Prescrire une qualité esthétique du matériau et une finition

Jour 1 / après midi

- 3 – Objectif DURABILITE
 - Processus de dégradation du bois
 - Contexte réglementaire
 - Evaluer le risque – les classes d'emploi
 - Sélectionner une essence naturellement durable
 - Evaluer la pertinence d'un traitement
 - Concevoir des détails sains
 - Entretien

Jour 2 / matin

- 3 – Objectif RESISTANCE
 - Concevoir des ouvrages cohérents du point de vue structurel ; proportions, ordres de grandeur
 - Performance et propriétés mécaniques du bois
 - Connaître la réglementation - Hypothèses à donner dans les marchés de travaux
 - Contrôler l'exécution
- 4 – Application pratique : Prescrire
 - Contenu du CCTP / étude de cas : analyse collégiale d'extraits de CCTP communiqués par les stagiaires (qq jours avant)
 - Travail en groupe : rédiger un article de CCTP

Jour 2 / après midi

Etude de cas :

Sur la base d'un exemple réel, analyse collégiale de la conception d'ensemble et des détails de réalisation

Valoriser le bois (2 ateliers au choix)

- Convaincre un maître d'ouvrage - idées reçues et arguments
- Valoriser les arbres présents sur la parcelle - Les acteurs, l'exploitation, la gestion, les circuits courts, les certifications et labels